

CONCOURS EDHEC - ADMISSION SUR TITRES**EN PREMIERE ANNEE****AVRIL 2017****EPREUVE DE SYNTHESE DE TEXTES****Durée de l'épreuve** : 3 heures**Coefficient** : 4**Aucun document ou matériel électronique n'est autorisé.**

Vous réaliserez une note de synthèse sur la problématique dont les éléments sont fournis par les textes joints.

Vous en dégagerez le thème que vous annoncerez en début de copie.

Votre travail tiendra en **500 mots** (tolérance plus ou moins 10%).

Une synthèse doit être concise, objective et ordonnée. **Aucune appréciation personnelle n'est tolérée** (ce n'est pas une dissertation).

La logique dans l'ordonnement des idées, la qualité de l'expression, le soin dans la présentation et la correction dans l'utilisation de la langue française entrent dans les critères d'évaluation, outre naturellement la capacité à sélectionner les idées essentielles et à les relier entre elles.

Les abréviations sont tolérées (et comptent pour un seul mot) lorsqu'elles figurent dans les documents d'origine ou lorsqu'elles sont d'usage courant (CNRS, INSERM...).

Les noms composés (Etats-Unis) comptent également pour un seul mot.

Les textes sont au nombre de 5 repartis sur 15 pages. (+2 pages de présentation. A vérifier lors de la remise du sujet).

Consignes

- *Ecrivez sur chaque ligne : pas d'interligne*
- *Vérifiez que vous avez bien reporté votre numéro de candidat sur la copie*

A l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu sous peine d'élimination, de remettre au surveillant une copie (même blanche, qui sera alors signée). La seule responsabilité du candidat est engagée dans le cas contraire. Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

LISTE DES DOCUMENTS

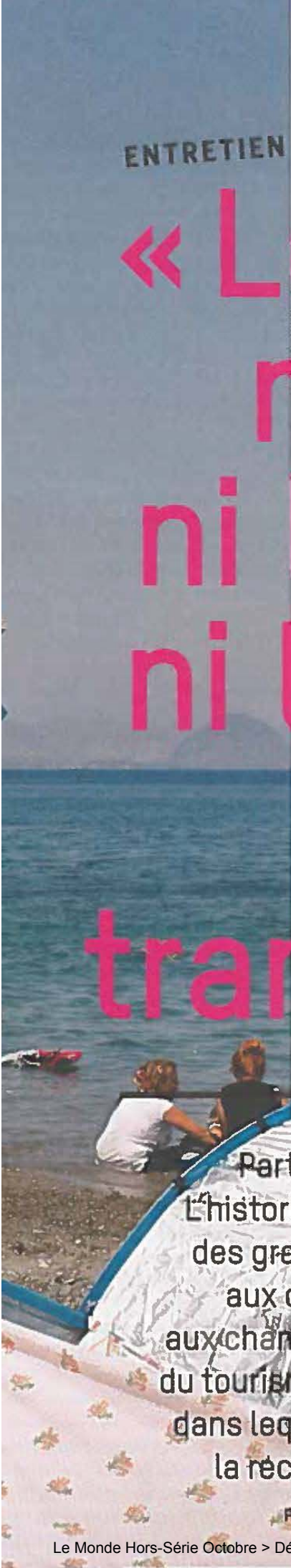
Tous les articles sont extraits du magazine LE MONDE Hors-Série Octobre-Décembre 2016.

- P. 1-4 **« Le voyage n’abolit ni le temps ni l’espace, il les transfigure »**
Entretien avec Sylvain Venayre
Propos recueillis par Antoine Reverchon
- P. 5-7 **« Il n’y a jamais de véritable rupture avec sa terre natale »**
Entretien avec Stéphane Dufoix
Propos recueillis par Gäïdz Minassian
- P. 8-10 **«Avec les réfugiés, l’Europe connaît une crise de responsabilité »**
Entretien avec Philippe Leclerc
Propos recueillis par Antoine Flandrin
- P. 11-12 **Ceux dont personne ne veut**
Article de Nicolas Weill, Le Monde daté du 16/01/2016.
- P. 13-15 **« Le tourisme de demain sera à huit clos »**
Entretien avec Jean-Didier Urbain
Propos recueillis par François Bostnavaron

N.B. Toute coquille ou erreur orthographique est sous la responsabilité des éditeurs des textes mis en annexe.

ENTRETIEN AVEC SYLVAIN VENAYRE

« Le voyage n'abolit ni le temps ni l'espace, il les transfigure »



Partir n'est pas un phénomène nouveau. L'historien retrace le voyage au fil du temps des grandes migrations, liées aux guerres, aux crises agricoles ou économiques, aux changements climatiques et à l'apparition du tourisme au XIX^e siècle. Un nouveau concept dans lequel la notion d'utilité s'efface devant la recherche du plaisir et des émotions.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE REVERCHON



SYLVAIN VENAYRE

Spécialiste d'histoire culturelle et professeur à l'université de Grenoble-Alpes, il est l'auteur de *Panorama du voyage, 1780-1920* (Les Belles Lettres, 2012), une synthèse de l'évolution des représentations du voyage au cours du « grand » XIX^e siècle à travers l'étude d'un corpus de textes (fictions, guides...). Il a également publié en septembre dernier *Une guerre au loin, Annam, 1883* (Les Belles Lettres), un essai sur l'éloignement et les rapports entre littérature et histoire, à partir d'un reportage de guerre de Pierre Loti.

● Avec Internet, le TGV, les vols low cost et la mondialisation, nous pensons vivre dans l'âge de la mobilité, par opposition aux siècles précédents où les hommes seraient restés attachés à leur communauté rurale et à leurs frontières. Était-ce effectivement le cas ?

Sylvain Venayre : Il est évident qu'il existe des liens puissants entre les possibilités technologiques de mobilité et l'ampleur ou la nature de cette mobilité. Mais on aurait tort de penser que nos ancêtres ne bougeaient pas. Y compris dans le passé lointain ! Ce que nous appelons « les grandes invasions barbares », du II^e au VI^e siècle, sont en réalité des grandes migrations, déplaçant des peuples entiers sur de grandes distances et sur des durées très longues, le plus souvent sans violences particulières : il ne s'agissait pas de guerres de conquête, mais de migrations massives. Il n'y avait pourtant pas eu d'évolution technique des moyens de transport !

Plus récemment, nous nous représentons l'exode rural des XIX^e et XX^e siècles en France comme l'abandon massif et soudain des villages pour venir habiter en ville. En réalité, cette migration se fait sur un temps long, par sédentarisation progressive, de village en village, jusqu'à la ville. Elle correspond aussi à la cristallisation de mouvements pendulaires bien plus anciens, qui conduisaient de façon saisonnière les ramoneurs de Savoie ou les maçons de la Creuse, entre autres, de leur village à la ville, et inversement. Nous percevons cet exode comme un déracinement dramatique pour des populations habituées à la vie rurale, que nous pensons confusément comme naturelle et saine.

De manière générale, ces grands mouvements de populations, au sens quantitatif, sont dus à des causes démographiques : lorsque les ressources d'un territoire ne suffisent plus à subvenir aux besoins de tous, quelle qu'en soit la cause (guerre, crise agricole ou économique, changement climatique...), une partie de la population, voire toute la population, émigre. Autrefois comme aujourd'hui.

● C'est le cas des Européens, qui quittent massivement le Vieux Continent pour les Amériques, au XIX^e siècle ?

Oui, c'est vrai pour les Italiens et les Allemands, mais pas pour les Français, qui ont déjà accompli à cette époque leur transition démographique [c'est-à-dire la baisse du taux de natalité qui suit la baisse du taux de mortalité].

Mais, là encore, attention à notre représentation de cette grande migration : au XIX^e siècle, les migrants européens sont en réalité minoritaires à l'échelle du monde. Les Chinois qui partent vers la Californie et l'Asie du Sud-Est ou les Indiens, vers l'Afrique de l'Est, les Mascareignes et même les Caraïbes, sont bien plus nombreux ! Nombre de ces migrants partent d'ailleurs remplacer les esclaves dont la traite a été officiellement interdite en 1807 (en Angleterre), mais qui continuera en réalité jusque dans les années 1880, lorsque l'esclavage est aboli au Brésil et à Cuba. Le pic du nombre d'esclaves déportés d'Afrique a été atteint... en 1829. Il est vrai que cette réalité ne cadre pas avec notre image d'une « conquête européenne » du reste du globe lors de la première mondialisation...

Il faut rompre avec l'idée d'une montée continue et inexorable de la mobilité au fil des siècles, à la faveur du « progrès » technique et social. Dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789, la liberté

de circulation n'est pas évoquée ; c'est même la Révolution qui crée les passeports extérieurs et intérieurs ! La liberté de circulation des personnes (et des marchandises) reste une revendication des libéraux tout au long du XIX^e siècle, mais aujourd'hui, si certains passent sans encombre la frontière à Vintimille ou à Calais, d'autres s'y trouvent bloqués... 40 % des Français ne partent toujours pas en vacances, et ils sont même plus de 50 % parmi ceux qui gagnent moins de 1900 euros net mensuels.

● Mais il y a d'autres formes de voyage que la migration...

Bien sûr, il existe, à côté de ces phénomènes de masse, un nombre infini de raisons indivi-

duelles de voyager : le pèlerinage, l'étude, l'exploration, la conquête, la santé... le plaisir enfin, une motivation que l'on ne jugera pleinement légitime qu'avec l'apparition de la notion (et du mot) de « tourisme », dans les années 1810-1830 (1780 en Angleterre).

L'imaginaire religieux a longtemps conditionné la vision du voyage. À l'intérieur de l'Eglise, beaucoup estiment que, puisque Dieu est partout, il est inutile de bouger ; les protestants sont ouvertement hostiles, pour cette même raison, aux pèlerinages. La seule raison légitime de partir est d'évangéliser les âmes, à travers les missions.

Mais pour la morale chrétienne, par exemple au XVIII^e siècle dans les nombreux textes de conseils aux jeunes voyageurs, aristocrates ou bourgeois, d'abord anglais, puis européens, qui partent faire leur « grand tour » d'Europe, le voyage est un outil de connaissance et d'étude, destiné à vérifier sur le terrain les connaissances inculquées par les maîtres. Le « grand tour » dure en moyenne de deux à trois ans, avec pour destinations principales l'Italie, foyer de la culture classique et des « Antiquités », et Paris, foyer des Lumières et des arts modernes. Il n'est pas question de s'amuser – quoique les auteurs ne soient pas naïfs sur le comportement de leurs rejetons plongés dans la vie romaine ou parisienne...

Le voyage est destiné à s'instruire, mais aussi à instruire les autres, lorsque la science remplace la religion comme idéal intellectuel au siècle des Lumières. Le voyageur manie toutes les sciences – la botanique, la zoologie, l'économie, l'architecture, la philosophie... – pour décrire les populations et les territoires visités. C'est l'époque des grandes expéditions – James Cook, Jean-François de La Pérouse, Louis-Antoine de Bougainville – associant marins et scientifiques, mais aussi d'expéditions plus modestes, qui peuplent les cabinets de curiosités de fossiles, de squelettes et de minéraux. Ou encore des simples promenades botaniques, qui invitent l'explorateur bourgeois à constituer un modeste herbier.

Mais cette science, comme toute science, est ambiguë. Car le conquérant suit rapidement l'explorateur ou, en tout cas, on le prétend. La France justifie par exemple la colonisation de la boucle du Niger dans les années 1880 en invoquant l'explorateur René Caillié, premier Européen à être entré dans la ville sacrée de Tombouctou, en 1828. Il était en fait parti pour gagner un prix, offert par la Société de géographie (créée en 1821) à qui réaliserait cet exploit « scientifique ». Il suit d'ailleurs les pas de l'explorateur écossais Mungo Park qui, mandaté par l'African Association de Londres (créée en 1788), avait navigué sur le cours du Niger en 1795-1797 puis en 1805-1806, avant d'y trouver la mort.

L'expédition de Bonaparte en Egypte, en 1798, est la figure type de cette continuité entre exploration et conquête ; elle sera reproduite en Morée (1821), en Crimée (1854), en Cochinchine (1858-1862).

Le premier voyage du missionnaire David Livingstone pour relier les côtes occidentale et orientale de l'Afrique, en 1857, est encore légitimé par des motifs scientifiques et religieux, au nom de la lutte contre l'esclavage, qui servira aussi d'argument à Léopold II de Belgique pour conquérir le Congo. Mais à partir de 1885 et de la conférence de Berlin, qui détermine les règles du partage colonial de l'Afrique, l'ambiguïté est levée : les explorateurs, à la suite de Henry Morton Stanley ou de Pierre Savorgnan de Brazza, sont ouvertement invités à tracer les frontières des futures conquêtes.

● La grande nouveauté du XIX^e siècle reste cependant l'apparition du tourisme, c'est-à-dire de la revendication du voyage comme facteur d'émotions et de plaisirs.

En effet. Cela ne veut bien sûr pas dire que les voyageurs des siècles précédents ne s'extasiaient pas sur les paysages ou les populations qu'ils rencontraient. Mais l'expression en est rare. Le voyage n'est légitime que s'il est « utile », pour faire progresser la science, pour se soigner, pour améliorer sa fortune, pour guerroyer. Mais avec le romantisme, l'idée que le voyage puisse être légitimé par la jouissance qu'il procure s'installe dans la culture européenne. La nature, la beauté des sites, l'étrangeté des rencontres, l'exotisme des mœurs sont des occasions d'émotions, de réflexions philosophiques, abondamment décrites dans la littérature de voyage, qu'il soit proche (dans les Alpes) ou lointain (comme ceux en Orient).

Très rapidement se répand l'idée que ce tourisme peut être populaire, et pas seulement réservé à une élite aristocratique ou artistique. Dès 1847, les compagnies de chemins de fer créent les « trains de plaisir », entre Paris et Le Havre ou Fontainebleau (ou entre Mexico et Guadalupe, au Mexique) : elles vendent à bas prix un ticket aller-retour couplé à une location de chambre d'hôtel à destination. Ce sont les gens du peuple, les ouvriers qui « se paient la Saint Lundi » (un week-end prolongé dirait-on aujourd'hui), on les appelle les « plaisirains ». Ce qui déclenche exactement le même genre de réflexions furieuses de la part des élites bourgeoises et intellectuelles que les congés payés de 1936 ! Et explique la division quelques années plus tard des trains, puis des navires de voyageurs, en trois classes, ainsi que la création des trains de luxe et des paquebots. Si le voyage n'est plus un marqueur de distinction sociale, alors le luxe doit prendre le relais.

● Peut-on déjà parler de « tourisme de masse » ?

Pas vraiment. C'est la généralisation de l'automobile qui démocratisera réellement le voyage, en offrant une liberté complète au touriste, alors que, au XIX^e siècle, le train, principal vecteur du tourisme, assigne des destinations précises – quoique la généralisation actuelle des autoroutes ait à nouveau formaté un cadre géographique contraint pour le tourisme populaire. Ces destinations, curieusement, sont directement issues de l'une des vocations « utiles » du voyage, à savoir la santé. A la fin du XVIII^e siècle, les médecins britanniques conseillaient à leurs riches clients le bain froid à la lame, c'est-à-dire le bain de mer, comme remède à leurs langueurs. Les stations

balnéaires deviendront les terminus des trains de plaisir. Le premier établissement de bains de mer français est ouvert à Dieppe en 1825. Les villes d'eaux et de soins, comme Cannes, Nice ou Biarritz, puis, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les villages de montagne qui accueillent des sanatoriums deviennent des lieux de villégiature. Ils le sont toujours. Dès 1890, un grand journal populaire, *Le Petit Journal*, édite un guide des stations balnéaires les moins chères. Son titre – « Les petits trous pas chers » – est devenu une expression courante...

● Le voyage, le déplacement sont-ils toujours considérés comme un progrès ?

Non, il y a sans cesse débat sur l'utilité réelle ou les effets – positifs ou négatifs – du voyage. Le mot « dépaysement » passe ainsi d'une connotation négative à une connotation positive, vers 1830. Les médecins diagnostiquent même, à partir de la fin du XVIII^e siècle, une maladie mortelle, la nostalgie, qui frappe les personnes restées longtemps éloignées de leur patrie d'origine. Comme elle touche surtout les soldats dans les casernes, on l'appelle aussi la maladie du soldat. Le philosophe allemand Emmanuel Kant l'évoque au sujet des mer-

cenaires du Wurtemberg ou de Suisse. On autopsie même les corps des soldats décédés pour rechercher le siège de cette maladie, dans le cœur ou le cerveau. Ce diagnostic restera en vigueur jusqu'à vers 1840 et l'arrivée des théories de l'acclimatement puis des avancées de la médecine pastorienne...

De même, le discours colonialiste se trouve pris dans une tension entre l'exaltation de la patrie, symbolisée par la figure du soldat laboureur défendant sa terre et la nation, et la légitimation de l'expatriation pour coloniser les terres conquises et « civiliser » les indigènes. Ce n'est pas par hasard si les noms des villes créées par les colons – La Nouvelle-Orléans, New York, etc. – tentent de rappeler la saveur de la patrie perdue. Le départ reste un arrachement. Bernardin de Saint-Pierre conseillait aux Français partis pour l'Égypte dans la foulée de l'expédition de Bonaparte d'emporter avec eux les cloches de leurs églises, afin

que le son de celles-ci puisse les aider à lutter contre le mal du pays !

Longtemps, le colon, le soldat et le fonctionnaire coloniaux sont considérés dans la littérature comme des « ratés » qui, incapables de réussir en métropole, cherchent une seconde chance au loin. Dans *Les Civilisés*, prix Goncourt 1905, l'écrivain (et officier de marine) Claude Farrère dit des colons qu'ils sont le fumier sur lequel on pourra faire pousser les fleurs de la colonisation... Ce n'est qu'en 1889 que l'on crée une Ecole coloniale pour former des fonctionnaires spécialisés. La propagande tente de mettre en valeur « ceux qui réussissent aux colonies » mieux qu'en métropole. On met en avant les figures de Corses (en France) et d'Irlandais (en Angleterre), deux catégories qui, en métropole, s'estiment eux-mêmes victimes de la colonisation...

Une autre contradiction oppose les vertus supposées du voyage – se soigner, se cultiver, s'exalter – et les « dégâts » causés par l'augmentation du nombre de voyageurs. Les premières politiques de protection des paysages et des sites naturels contre les effets de l'afflux de touristes datent de la fin du XIX^e siècle. Aux États-Unis, le premier parc national, Yellowstone, est créé en 1872 ; le parc de la

« IL EXISTE, À CÔTÉ DE CES PHÉNOMÈNES DE MASSE QUE SONT LES MIGRATIONS, UN NOMBRE INFINI DE RAISONS INDIVIDUELLES DE VOYAGER : LE PÈLERINAGE, L'ÉTUDE, L'EXPLORATION, LA CONQUÊTE, LA SANTÉ... LE PLAISIR ENFIN. »

— Bérarde, dans les Alpes, l'est en 1913. Le Club alpin français (fondé en 1874) et le Touring Club de France (1890) sont lancés par des élites bourgeoises et intellectuelles qui veulent se distinguer de l'invasion touristique en se réservant des lieux et des itinéraires protégés. La crainte de la « pollution touristique » n'est pas une nouveauté contemporaine, elle remonte même aux origines du tourisme dès les années 1830... Le touriste est toujours un personnage ridiculisé par la littérature et la presse, celui qui empêche les « vrais amoureux de la nature » de jouir des paysages. Artistes et écrivains moquent le touriste, anglais d'abord, puis bourgeois, incapable de goûter la beauté des lieux, tout comme ils s'indignent en 1936 des « Marçels » sur les plages du Touquet, et aujourd'hui des Bidochon sur la Côte d'Azur.

Un troisième débat porte sur les effets, positifs ou négatifs, de la révolution du transport. On trouve au XIX^e siècle au sujet des chemins de fer les mêmes discussions passionnées que nous entendons tous les jours au sujet d'Internet : est-ce l'instrument d'un rapprochement entre les cultures qui, en favorisant la compréhension mutuelle, ouvrira une ère de paix entre les peuples ? Ou est-ce l'instrument d'un nivellement et d'une homogénéisation qui vont asservir les esprits dans une pseudo-culture mondialisée ? On s'extasie au milieu du XIX^e siècle devant la perspective de parcourir le globe en quelques mois grâce aux trains et aux bateaux à vapeur, qui gomment ainsi l'espace et le temps, tout comme nous nous extasions aujourd'hui de l'instantanéité des télécommunications. On se lamente (ou on se réjouit) de trouver les mêmes centres commerciaux, les mêmes rues piétonnes, les mêmes boutiques de luxe et les mêmes aéroports dans les villes du monde entier ; en 1840, le romancier Théophile Gautier se lamentait de retrouver la même rue de Rivoli, que ce soit en Espagne ou en Égypte. L'ethnologue Victor Segalen regrettait en 1916 la disparition de l'« extrême lointain » et de l'exotisme au fur et à mesure des découvertes et de la multiplication des voyageurs... En réalité, l'avènement du mot « exotisme », vers 1830, est contemporain des premiers regrets de la disparition des conditions de possibilité de l'exotisme !

Cette désolation face à la « puissance du même », que nous croyons nouvelle à cause de la mondialisation des trente dernières années, a en réalité deux cents ans d'âge ! Elle est même fondatrice de l'anthropologie moderne, qui naît au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles d'un sentiment d'urgence : il s'agit de recueillir au plus vite les traces de mondes qui vont disparaître face au déferlement des voyageurs, des mœurs et du « progrès » venu d'Occident. La mission photographique d'Albert Kahn, banquier mécène qui envoie, entre 1909 et 1931, des opérateurs photographier et filmer les peuples du monde entier, poursuit le même objectif.

Cette tension est aussi fondatrice de la notion d'« aventure » et du succès phénoménal de la littérature qui la prend pour thème à partir des années 1880-1920, pas seulement auprès du jeune public. Il s'agit de renouveler le choc émotionnel que suscitait au début du siècle la découverte de paysages et de populations différents, et que la multiplication des voyages, et surtout des images, dans les revues de voyage illustrées, avec bientôt la photographie et la carte postale,

tend à banaliser. Combiner voyage réel et fiction, voire science-fiction – un exercice dont Jules Verne est le maître incontesté –, crée un imaginaire nouveau, celui de l'« aventurier », qui fournira aussi ses premiers succès au cinéma naissant. L'aventure contribue à faire du voyage une modalité poétique de l'existence.

● Finalement, voyager sert-il à quelque chose ?

Au-delà de ces contradictions, il existe une inquiétude plus fondamentale, plus philosophique, en réalité déjà formulée par les Anciens. Le voyage permet-il de vivre, voir et comprendre quelque chose de différent, ou ne transporte-t-on pas avec soi ce que l'on est déjà, en le projetant sur des réalités que nous ne pouvons en fait pas comprendre, justement parce qu'elles sont différentes ? Cette interrogation se trouve aux XVII^e et XVIII^e siècles dans la critique religieuse du voyage, dénoncé comme une « vanité » aux deux sens du terme : on n'en tire rien, sinon un faux sentiment de possession, incarné aujourd'hui par l'expression « on a fait le Maroc » (ou l'Italie, ou les châteaux de la Loire, ou le cap Nord). Soit, mais pour en rapporter quoi ? Ne peut-on trouver autant de savoir ou d'émotions en lisant un livre ou en regardant un tableau, un film ?

Les hommes du XIX^e siècle se réjouissaient du fait que la mise en contact généralisée, opérée par la révolution des transports, allait permettre de répandre la « civilisation » en sortant les indigènes de la barbarie – c'est le projet colonial, dont l'écrivain Joseph Conrad, en 1898, dégonfle le mythe en décrivant, dans *Au cœur des ténèbres*, la réalité des rapports de domination et de destruction qui s'établissent entre colons et indigènes. Non seulement le voyage ne tient pas ses promesses d'altérité, mais il concourt à la détruire en nous faisant rechercher dans l'autre la justification de ce que nous sommes. Car, imprégné de nous-même et de notre quête d'étrangeté, nous peinons à voir la réalité de ce que nous voyons, qui n'est que le résultat de notre rencontre avec l'autre. L'anthropologue Claude Lévi-Strauss décrit dans *Tristes tropiques* (1955) ce « cercle infranchissable » du voyageur : « En fin de compte, je suis prisonnier d'une alternative : tantôt voyageur ancien, confronté à un prodigieux spectacle dont tout ou presque lui échappait – pire encore, inspirait raillerie et dégoût ; tantôt voyageur moderne, courant après les vestiges d'une réalité disparue. Sur ces deux tableaux je perds, et plus qu'il ne semble : car moi qui gémissais devant des ombres, ne suis-je pas imperméable au vrai spectacle qui prend forme en cet instant, mais pour l'observation duquel mon degré d'humanité manque encore du sens requis ? » La tragédie du voyageur est qu'il pense aller voir quelque chose qui n'a pas changé, et qui pourtant a changé du fait même qu'il vient le voir. Le voyage n'abolit ni le temps ni l'espace : il les transfigure.

Ainsi, partir, c'est à la fois souffrir de la perte de son origine et être sollicité par l'étrangeté qui devient alors un objet de désir. Pour concilier cette tension, nous avons inventé le tourisme, c'est-à-dire le règne de l'étrangeté sécurisée.

« DÈS LES ANNÉES 1830,
ARTISTES ET ÉCRIVAINS
MOQUENT LE TOURISTE,
ANGLAIS D'ABORD,
PUIS BOURGEOIS, TOUT
COMME ILS S'INDIGNENT
EN 1936 DES "MARCELS"
SUR LES PLAGES DU
TOUQUET, ET AUJOURD'HUI
DES BIDOCHON
SUR LA CÔTE D'AZUR. »

ENTRETIEN AVEC STÉPHANE DUFOIX

« IL N'Y A JAMAIS DE VÉRITABLE RUPTURE AVEC SA TERRE NATALE »

Le terme « diaspora » désigne la dispersion d'une population sur le territoire de plusieurs pays. Dans les faits, il représente des groupes sociaux organisés, qui entretiennent des rapports étroits avec les Etats d'adoption et d'origine. Le sociologue décrypte ces jeux d'intérêt extrêmement complexes. PROPOS RECUEILLIS PAR GAÏDZ MINASSIAN

● Qu'est-ce qu'une diaspora ?

Stéphane Dufoix : c'est à la fois un terme du sens commun et un concept utilisé par les chercheurs. Il a beaucoup changé de sens depuis son apparition au III^e siècle avant J.-C. Au départ, il était exclusivement limité au domaine religieux. Puis il a été utilisé à d'autres fins à partir du début du XX^e siècle. Enfin, sa signification et ses usages explosent à partir des années 1970 pour plusieurs raisons. D'abord, il commence à acquérir une valeur moins négative qu'auparavant. Ensuite, il commence à désigner un nombre croissant de populations vivant loin de leur référent origine – une terre ou un Etat – et qui sont dispersées sur le territoire d'autres Etats. Il n'y a donc pas de négativité, ni d'exil en tant que tel, ni moins de malédiction. Finalement, la diaspora désigne la dispersion d'une population sur le territoire de plusieurs Etats.

● Pourquoi est-il si difficile d'en avoir une définition consensuelle ?

Les chercheurs ont commencé à utiliser ce terme en s'appuyant sur l'histoire du peuple juif. Ils ont donc cherché une définition dans cette histoire de déracinement, de persécutions et de volonté de retour ou de création d'un Etat. Ensuite, ils ont essayé de voir quel

BIOGRAPHIE

Stéphane Dufoix est professeur de sociologie à l'université Paris-Ouest-Nanterre-la Défense (laboratoire Sophiapol) et enseignant à Sciences Po Paris. Membre honoraire de l'Institut universitaire de France, il travaille actuellement à une enquête de sociologie historique sur l'émergence du concept de globalisation. Il est l'auteur notamment de *La Dispersion. Une histoire des usages du mot diaspora* (éditions Amsterdam, 2012).

autre type de population pouvait rentrer dans ce cadre. Progressivement, une sorte de version classique de ce qu'est ou serait une diaspora s'est imposée. En même temps, le terme a connu un usage par les groupes de migrants eux-mêmes, qui

ont commencé à l'utiliser pour se définir. Un écart a surgi entre une vision réduite de la définition scientifique et une vision plus large englobant de plus en plus de populations elles-mêmes. A partir de là, les chercheurs se sont appuyés sur ces usages et ont créé des typologies. Il y a donc eu une circularité entre les sens commun et académique du terme « diaspora ». Ce qui rend difficile sa définition.

● Pourquoi le phénomène de diaspora est-il d'actualité ?

A l'heure de la circulation, de la possibilité d'être en contact instantané d'un bout à l'autre de la planète mais aussi de l'érosion

de l'Etat-nation, il semble évident que l'idée d'une forme sociale sans lien à un territoire et n'existant que par la connexion entre des groupes de populations disséminés à travers le monde puisse correspondre à la mondialisation. Cela débouche sur un paradoxe : un terme très ancien devient un concept contemporain.

● Allons-nous pour autant vers un monde nomade et « diasporisé » ?

Je ne le pense pas car cela voudrait dire qu'on a une forme de pensée binaire – territoire/non-territoire, sédentaire/nomade, national/« diasporique ». Cela ne fonctionne pas ainsi. D'une part, parce que la diaspora, ce n'est pas le nomadisme en tant que tel. D'autre part, le nomadisme est mal compris : les nomades ont bien un territoire qui n'est pas celui de l'Etat-nation. Ainsi, les diasporas ne sont pas des groupes nomades mais des groupes sociaux organisés qui entretiennent des rapports étroits avec les Etats d'adoption et d'origine. La plupart des diasporas sont liées à des Etats. D'autant plus que les organisations internationales ont acquis un vocabulaire dans lequel les diasporas sont censées être des groupes reconnus par les Etats dont elles dépendent. Par exemple, l'Organisation internationale pour les migrations demande aux Etats de prendre en charge leur diaspora située en dehors des frontières. Par ailleurs, les Etats se transnationalisent de façon importante. Par exemple, nous avons désormais en France des parlementaires au Sénat et à l'Assemblée nationale représentant les Français de l'étranger. C'est le signe d'une volonté d'inclure à l'intérieur de l'espace de la nation ceux qui en sont à l'extérieur.

● Quelles sont les failles à l'intérieur d'une diaspora ?

Cette population est stratifiée sur les plans social, culturel et économique. Le terme de « diaspora » est souvent trop générique parce qu'il ne permet pas de prendre en considération l'existence de groupes politiques opposés au régime de l'Etat d'origine. Ainsi, parler d'une diaspora chinoise a peu de sens car il est très difficile de savoir si on doit intégrer les opposants au régime de Pékin.

Autre faille, dans des pays où des considérations religieuses, ethniques ou linguistiques peuvent jouer un rôle important, il est difficile d'inscrire la population correspondante à l'intérieur du seul et unique critère de la nation.

Par ailleurs, ces populations peuvent se retrouver prises entre deux feux. D'un côté, il y a pour l'Etat d'adoption la question de la double allégeance de ces populations et leur degré de fiabilité. De l'autre, ces populations ne sont pas nécessairement bien vues par l'Etat d'origine. Pour ces Etats, dont une grande partie de la population vit à l'étranger, il y a un risque à lui accorder des droits politiques. Cette population pourrait voter contre le régime sans en subir les conséquences puisqu'elle vit en dehors du territoire. Il faut tenir compte de cette aporie. Enfin, les Etats d'origine se méfient de

leur diaspora car il peut arriver qu'elle œuvre en faveur de réformes démocratiques ou de changements de régimes en utilisant des facilités intrinsèques aux Etats d'adoption.

● La diaspora ne renonçant jamais à sa terre d'origine, l'idée de partir n'est-elle pas que partielle ?

Il n'y a jamais véritablement de départ qui soit une rupture complète. Car cela signifierait que l'individu s'est dépouillé de tout ce qui pouvait le faire être en contact avec son pays, sa terre, sa langue, sa religion d'origine. La sociologie montre qu'en réalité le social est en

nous. Le fait d'avoir été élevé dans un pays, une langue, une religion et une culture crée des structures mentales particulières desquelles on ne peut se départir. Ces dernières peuvent évoluer si l'on s'installe dans un autre pays, mais elles ne vont pas disparaître. Même si un individu décide de devenir un Américain, un Australien ou un Français « parfait », il y aura toujours des traces qu'il ne peut pas véritablement maîtriser dans sa manière de penser, dans son accent, dans son nom.

La diaspora revient-elle à une tension permanente entre intégration réussie et assimilation impossible ?

On peut dire cela mais entendons-nous d'abord sur les termes. L'assimilation est impossible à la base. L'intégration

peut avoir des sens très différents selon que l'on se place du côté de l'individu qui arrive ou de la société qui le reçoit. Nous sommes passés en France à une vision individuelle de l'intégration. On exige l'intégration à la société sans se poser la question de la manière dont celle-ci intègre l'individu. Il est donc difficile de parler d'intégration réussie. Le sociologue Abdelmalek Sayad parle de la double absence de l'immigré : il n'est plus sur sa terre natale et il est invisible sur la terre d'arrivée. Outre ce phénomène que l'on voit avec les migrants syriens aujourd'hui, d'autres configurations existent, comme celle de la double présence selon laquelle un individu parti peut à la fois être présent sur le territoire d'arrivée – il est naturalisé, vote, travaille, est membre de cette société – et présent sur le territoire d'origine par sa double nationalité, son vote dans le pays de départ et ses contacts avec sa famille par Skype.

Ainsi l'expatriation existe toujours, mais les moyens dont on dispose désormais permettent de franchir la distance en un minimum de temps. Au début du XX^e siècle, quand les sociologues William Thomas et Florian Znaniecki ont écrit *Le Paysan polonais en Europe et en Amérique*, ils ont montré qu'il existait des liens à partir de lettres transmises par bateau. Ces liens existaient mais ils étaient distendus car il fallait franchir la distance, et ce temps long rendait le lien plus fragile. Désormais, le temps est très court, les distances se réduisent et il y a presque une ubiquité. Cela change fondamentalement la situation.

« LES ÉTATS D'ORIGINE SE MÉFIENT DE LEUR DIASPORA CAR IL PEUT ARRIVER QU'ELLE ŒUVRE EN FAVEUR DE RÉFORMES DÉMOCRATIQUES EN UTILISANT DES FACILITÉS INTRINSÈQUES AUX ÉTATS D'ADOPTION. »

RECENSER LES DIASPORAS ? MISSION IMPOSSIBLE

Courant migratoire particulier, la diaspora reste difficile à quantifier, même si le phénomène est l'objet d'estimations plus ou moins fiables.

Peut-on dénombrer les diasporas dans le monde ? S'il est possible de comptabiliser les vagues migratoires d'un Etat à l'autre, distinguer ce qui relève de la diaspora de ce qui est propre à l'émigration est quasiment impossible. Il faut entre autres distinguer du courant migratoire le légal de l'illégal et s'appuyer sur des législations qui reconnaissent les statistiques ethniques ou s'appuient sur un système politique semi-communautaire, comme aux Etats-Unis. Pour peu, par ailleurs, que les méthodes de calculs soient aléatoires, notamment dans les pays en guerre ou dans le cas de migrations Sud-Sud – qui sont des exemples dont on parle rarement alors qu'ils constituent la majeure partie des migrations contemporaines –, la mission est illusoire. Du coup, on ne peut que se contenter d'estimations plus ou moins fiables et se fonder sur des enquêtes, ouvrages et autres articles dont l'inflation démontre que les *diasporas studies* sont devenues aujourd'hui une thématique à la hausse.

Ainsi, parmi les cas le plus souvent cités (juif, irlandais, italien, grec, arménien, kurde et malien), la répartition « diasporique » est la suivante. Soixante-cinq pour cent des juifs dans le monde relèvent de la diaspora – dont 6 millions aux Etats-Unis et 600 000 en France, où la montée de l'antisémitisme ces dernières années a provoqué le départ vers Israël de 7 829 Français en 2015 contre 1919 en 2012. La vieille diaspora

irlandaise, implantée aux Etats-Unis, constituait 10,5 % de la population nord-américaine en 2013, soit 33,3 millions de citoyens américains qui auraient une ascendance irlandaise, selon le Bureau du recensement des Etats-Unis. L'exemple italien appartient à la même catégorie des vieilles diasporas : il y aurait ainsi 74 millions d'individus d'origine italienne dans le monde, dont 30 millions au Brésil, 18 millions en Argentine, 18 millions aux Etats-Unis et 4 millions en France. En 2001, la galaxie grecque comptait plus de 6 millions de ressortissants vivant à l'étranger. Ce phénomène d'émigration s'est accentué à Athènes depuis la crise financière de 2008. La forte émigration explique aussi l'augmentation de la diaspora arménienne dans le monde depuis la chute de l'URSS, en 1991 : près de 60 % des Arméniens dans le monde vivent en dehors de la République d'Arménie, dont près de 2 millions en Russie, 1,5 million aux Etats-Unis et 600 000 en France. Originaire de la même région, la diaspora kurde est également en forte hausse depuis les guerres à répétition au Proche-Orient. Sur les 30 à 35 millions de Kurdes dans le monde, plus de 3 millions d'entre eux vivent en dehors du territoire kurde (Iran, Turquie, Syrie, Irak), notamment près de 1 million en Allemagne et plus de 150 000 en France, selon l'Institut kurde de Paris. Quant au Mali, sur 12 millions de Maliens, plus de 4 millions vivent à l'étranger, surtout en Côte d'Ivoire. En France, la communauté malienne compte 100 000 personnes.

Le phénomène s'est aujourd'hui globalisé au point que les Etats de l'Union européenne retiennent l'expression de « diaspora européenne » pour tenter de raffermir leurs liens avec les ressortissants à l'étranger. On parle même de diasporas basque au Mexique ou corse en Amérique latine, voire sur le continent européen. Plus sérieusement, le concept de diaspora a pris une autre ampleur depuis l'apparition des cas indien, chinois, turc, libanais et palestinien. Vingt-deux millions de personnes d'origine indienne vivaient en 2015 dans 190 pays, dont 5 millions dans la péninsule Arabique, 4,4 millions aux Etats-Unis et 1,8 million au Royaume-Uni. La proportion de Chinois dans le monde est équivalente : en 2001, ils étaient près de 30 millions à vivre en dehors de la Chine, dont 5 millions en Russie orientale, 7 millions en Malaisie et 400 000 en France. Quinze ans après, ce chiffre a augmenté mais reste impossible à évaluer, le gouvernement chinois cultivant le flou tout en favorisant la « diasporisation » de sa population dans le monde. Exemple : en 2007, les Chinois étaient plus de 750 000 à travailler en Afrique, mais aujourd'hui personne ne peut estimer le nombre exact de travailleurs chinois sur le continent noir.

Le cas turc représente près de 5 millions de personnes réparties sur tous les continents, dont 90 % en Europe, où 3 millions vivent en Allemagne. Depuis la guerre civile libanaise (1975-1991), sur les 8 millions de Libanais dans le monde en 2016, 4 millions sont installés à l'étranger, essentiellement aux Etats-Unis, en Amérique latine et en Europe. Voisins géographiques des Libanais, les Palestiniens n'ont pas eu la même trajectoire migratoire, à l'exception de la forte communauté palestinienne du Chili, qui représente plus de 100 000 personnes aujourd'hui. Sans oublier le cas de l'Iran, qui, depuis la révolution islamique de 1979, compte une forte diaspora, notamment aux Etats-Unis, où la ville californienne de Los Angeles accueille une communauté iranienne forte de 500 000 personnes. G. M. //

ENTRETIEN AVEC PHILIPPE LECLERC

« AVEC LES RÉFUGIÉS, L'EUROPE CONNAÎT UNE CRISE DE RESPONSABILITÉ »

Le déplacement forcé des populations ne montre aucun signe de ralentissement. Pour le représentant du Haut-Commissariat aux réfugiés auprès de la Grèce, la convention de Genève demeure nécessaire mais insuffisante. Reste à trouver de nouveaux moyens durables pour apporter protection et assistance aux réfugiés. PROPOS RECUEILLIS PAR ANTOINE FLANDRIN

● En 2015, près de 1 million de personnes sont arrivées en Europe par la mer. Où en est-on aujourd'hui ?

Philippe Leclerc : Au début de l'année, plus de 3 500 personnes continuaient à arriver chaque jour sur les îles de la mer Egée. C'était la course pour rejoindre l'Allemagne, l'Autriche et la Suède, pays qui ont reçu un grand nombre de personnes, pour la plupart syriennes, irakiennes et afghanes. Au départ, l'arrivée sur les îles grecques se faisait dans des conditions difficiles, puis, avec l'organisation de l'assistance humanitaire, les conditions de réception sont devenues meilleures.

La situation a changé fin février, début mars. Les Etats voisins, situés au nord de la Grèce, dont la Macédoine, ont décidé de fermer leur frontière. L'accord Union européenne (UE)-Turquie du 18 mars, qui prévoit de renvoyer de Grèce vers la Turquie les migrants en situation irrégulière, a ensuite été mis en place. Le nombre de personnes arrivant quotidiennement sur les côtes a alors fortement diminué (40 par jour en juin), avant de repartir à la hausse (plus de 400, le 30 août). Jusqu'en février, un grand nombre de personnes étaient prêtes à tenter la traversée de la mer parce qu'elles savaient que la route des

PHILIPPE LECLERC

Membre du Haut-Commissariat aux réfugiés depuis 1990. En poste en Albanie, au Cameroun, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie, en Suisse, en Afghanistan et en Syrie, puis en France, il est représentant du HCR en Grèce depuis décembre 2015.

Balkans était ouverte et que, si elles parvenaient en Allemagne, elles pourraient être accueillies dans des conditions dignes.

La fermeture des frontières, la mise en œuvre de l'accord UE-Turquie et l'augmentation des inter-

ceptions par les autorités turques ont dissuadé de nombreuses personnes. Ainsi, les profils ont-ils changé. Les femmes et les enfants, qui étaient très nombreux, le sont moins. Les Pakistanais sont dorénavant le groupe le plus important derrière les Syriens. On voit également apparaître de nouvelles nationalités africaines.

● Comment ces personnes sont-elles accueillies ?

La fermeture des frontières a obligé la Grèce à accueillir les personnes de manière plus durable. Aujourd'hui, quelque 50 000 demandeurs d'asile se trouvent sur son territoire : 11 000 sur les îles, à Lesbos essentiellement ; 40 000 sur le continent, soit dans des appartements mis en place par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) avec le financement de l'UE, soit dans des hôtels avec lesquels nous avons des accords, soit dans des camps. Cinquante-deux camps ont été mis en place par le gouvernement grec. Trente mille

personnes y sont logées dans des conditions très différentes. Certaines vivent dans des conditions sommaires : c'est le cas des 10 000 personnes qu'il a fallu reloger à la hâte dans des entrepôts après que le camp d'Idomeni, à la frontière macédonienne, a été fermé.

● Concrètement, que fait le HCR en Grèce ?

Notre travail consiste à aider la Grèce à accueillir temporairement les personnes qui vont pouvoir bénéficier des mesures de solidarité. Les personnes restent six mois ou un an, le temps de la procédure, avant d'être relocalisées. Ainsi, la France s'est-elle engagée à accueillir 30 000 personnes : des Syriens et des Irakiens. Les Afghans, pour leur part, ne bénéficient pas de ces mesures de solidarité. Ils devraient rester en Grèce, à moins qu'ils ne décident de passer les frontières de manière irrégulière, ce que certains ont déjà fait. Notre rôle consiste aussi à aider les autorités grecques à se préparer. Il se pourrait que le pays doive installer les demandeurs d'asile sur son territoire de façon durable. D'autre part, si le nombre des arrivées a diminué, il faut aussi prévoir avec les autorités grecques et européennes la possibilité d'un nouvel afflux. Enfin, il s'agit d'aider la Grèce à améliorer les conditions de réception dans les camps, notamment en vue de l'hiver prochain, qui sera sans doute rude dans le nord du pays.

● Les médias parlent de « crise migratoire », de « crise des réfugiés ». Ces expressions vous paraissent-elles pertinentes ?

Il y a bien sûr une crise en Syrie : c'est la crise la plus importante du XXI^e siècle. Le pays est désintégré : quasiment 5 millions de personnes l'ont quitté ; les quelque 10 millions qui ont été déplacés à l'intérieur du pays rencontrent de très grandes difficultés pour fuir vers le Liban, la Jordanie, l'Irak. La seule porte entrouverte est celle de la Turquie. L'Union européenne, elle, connaît une crise de responsabilité. Ses Etats se sont, pour l'instant, montrés incapables d'organiser des voies légales qui permettraient à des réfugiés syriens de pouvoir venir en Europe. Au contraire, la plupart des pays européens se replient sur eux-mêmes. Une attitude collective et responsable de l'ensemble des Etats de l'UE permettrait de répondre à une crise qui est gérable en nombre de personnes.

● L'UE s'est montrée incapable d'apporter une réponse collective, mais certains Etats européens font des efforts...

En 2015 et en 2016, nous avons vu qui était en première ligne : la Grèce, Malte et l'Italie, qui ont vu arriver un grand nombre de personnes sur leurs côtes. Mais, en termes de solidarité, les Etats de l'UE ont fait le minimum. Certes, il y a eu des annonces de relocalisation pour 64 400 personnes, mais elles ont accouché dans la douleur. Au départ, ce devait être un système obligatoire avec participation de chacun des membres de l'UE, mais plusieurs Etats s'y sont opposés, et, désormais, c'est davantage sur la base du volontariat que les Etats

participent à cette relocalisation. Cette dernière a le mérite d'exister, mais elle a été lente à se mettre en place. Aujourd'hui, 3 000 personnes ont quitté la Grèce au titre de la relocalisation. Cet effort doit être soutenu et accéléré. Il y a eu un certain nombre d'actes de solidarité de la part des Etats de l'UE, mais, de notre point de vue, ce n'est pas suffisant. Sur ce dossier, l'UE fonctionne à deux, voire à trois vitesses. La Suisse et la Norvège doivent aussi participer à cette réponse.

● Il y a soixante-cinq ans, en 1951, les Etats adoptaient la convention des Nations unies sur les réfugiés. Qu'apporte alors cette convention ?

La convention de Genève a été préparée par le HCR, créé par l'ONU en décembre 1950, avec la plupart des Etats vainqueurs de la seconde guerre mondiale, qui voyaient arriver chez eux des millions d'Européens déracinés par le conflit ou par la guerre froide. Ce texte s'est également nourri des échecs de protection des populations qui avaient été persécutées pendant l'entre-deux-guerres. Après la première guerre mondiale, un Haut-Commissariat dirigé par Fridtjof Nansen, sous l'égide de la Société des nations (SDN), intervenait, mais au coup par coup : pour les réfugiés grecs lors de la guerre gréco-turque (1919-1922), pour les Russes apatrides, les Arméniens... D'autres populations menacées de persécutions, tels les juifs d'Europe et d'Allemagne dans les années 1930, n'ont en revanche pas pu bénéficier d'un régime juridique de protection. Ce qu'apporte la convention de Genève, ce n'est plus une réponse ad hoc à des situations de persécution, mais une définition générale du statut du réfugié fondée sur cinq

raisons pour lesquelles la menace de persécution peut alors donner lieu à un régime de protection internationale : la race, la religion, la nationalité, l'expression d'idées politiques ou l'appartenance à un certain groupe social.

Cette convention ne s'appliquait qu'à l'Europe et aux déplacements de population liés à la seconde guerre mondiale. Par la suite, elle a été élargie par le protocole de New York de 1967, qui reconnaît la dimension intemporelle et mondiale de la question des réfugiés. Aujourd'hui, la convention protège l'ensemble des personnes qui pourraient se trouver dans cette situation de persécution. Ratifiée par plus de 150 Etats, elle énonce que nul ne peut être refoulé vers un pays où sa vie est menacée. Ce principe de non-refoulement est aujourd'hui un principe fondamental du droit coutumier international : même les Etats qui n'ont pas ratifié la convention doivent respecter ce principe de non-refoulement.

● Justement, l'accord UE-Turquie du 18 mars, qui autorise le renvoi en Turquie de Syriens éligibles à l'asile en Europe, ne remet-il pas en cause ce principe ?

C'est une grande question : le principe de non-refoulement, dans sa version la plus directe, prévoit que nul ne peut être renvoyé vers son pays d'origine s'il est menacé de persécution.

« UNE ATTITUDE COLLECTIVE ET RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DES ETATS DE L'UNION EUROPEENNE PERMETTRAIT DE RÉPONDRE À UNE CRISE QUI EST GÉRABLE EN NOMBRE DE PERSONNES. »

« LA TURQUIE EST LE PAYS QUI ACCUEILLE LE PLUS GRAND NOMBRE DE RÉFUGIÉS DANS LE MONDE : AUTOUR DE 3 MILLIONS. ET MALGRÉ L'ACCORD UE-TURQUIE DE MARS 2016, CES PERSONNES CONTINUENT DE BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION TEMPORAIRE. »

Une autre interprétation prévoit que si une personne est renvoyée vers un autre pays qui n'est pas le pays d'origine mais où il y a un fort risque que cet Etat renvoie ensuite vers le pays d'origine, le principe de non-refoulement s'applique.

Pour ce qui est de l'accord UE-Turquie, nous constatons que la Turquie est le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés dans le monde : autour de 3 millions de personnes. Cet Etat a mis en place un régime spécifique de protection temporaire des réfugiés syriens qui a été établi par un décret. Aujourd'hui, environ 10 % de la population syrienne réfugiée vit dans des camps, le reste dans d'autres provinces et villes du pays.

Progressivement, ces personnes accèdent au marché du travail. Pour l'instant, de façon très restreinte : autour de 6 000 permis de travail ont été donnés dans différentes régions. Trente-huit pour cent des enfants de réfugiés syriens sont scolarisés, mais on parle de 2 millions de réfugiés syriens en Turquie !

La question de la violation du principe de non-refoulement s'est posée après la tentative de coup d'Etat manquée en Turquie, le 19 juillet. Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est que l'ensemble des populations qui sont présentes sur le territoire turc continue de bénéficier de la protection temporaire.

● Les réfugiés syriens sont-ils nombreux à avoir été renvoyés dans le cadre de l'accord UE-Turquie ?

Depuis que l'accord a été adopté, 90 % des Syriens ont pu faire une demande d'asile après leur arrivée en Grèce. Depuis le 20 mars, 65 % des Syriens qui ont fait une demande d'asile ont été déclarés admissibles, soit parce qu'ils ont un membre de leur famille sur le territoire d'un autre Etat membre, réfugié ou simple demandeur d'asile, soit parce qu'ils répondent aux cinq catégories de vulnérabilité définies par la loi d'asile.

Outre ces 65 % de Syriens qui ont été déclarés admissibles, 35 % ont fait appel contre les décisions qui les déclaraient inadmissibles. Hormis deux cas, les comités de recours ont cassé les décisions d'inadmissibilité des services de l'asile grec, ce qui veut dire que personne n'a été renvoyé en Turquie parmi les Syriens qui sont arrivés en Grèce.

● La convention de Genève promeut la persécution comme critère central de la définition du réfugié. Pourquoi ne pas avoir retenu la faim ou la pauvreté comme critère ?

Rappelons tout d'abord que la convention de Genève est un régime exorbitant du droit commun : il est exceptionnel qu'on porte atteinte à la souveraineté des Etats. En principe, ce sont les Etats qui assurent la protection des citoyens. Les Etats qui l'ont rédigée ont constaté que, dans certaines circonstances, on doit pouvoir passer outre la souveraineté d'un Etat qui persécute ses citoyens et organiser leur protection internationale une fois qu'ils ont quitté le territoire d'origine. En revanche, l'Etat n'est pas forcément responsable lorsque ses citoyens sont frappés par la faim ou la pauvreté. Il ne s'agit pas d'une défaillance de l'Etat dans la protection de ses citoyens.

La convention de Genève, qui s'était surtout fondée sur ce qui s'était passé avant la seconde guerre mondiale, où des populations avaient été victimes de persécutions d'Etat sur une base individuelle ou collective, n'a donc pas prévu de protection pour les personnes qui devraient franchir des frontières internationales pour des raisons liées à la dégradation de l'environnement. Au départ, la convention pensait à l'Etat persécuteur. Par la suite, on s'est rendu compte que les persécutions pouvaient émaner de différents acteurs : groupes terroristes, mafieux... C'est pour cela que nous continuons à insister sur la différence entre migrants et

réfugiés, pour ces situations très particulières où on ne doit pas se poser la question de protéger ou pas.

● Aujourd'hui, le déplacé climatique, le migrant économique et le réfugié politique s'imbriquent pourtant étroitement. Suffirait-il de moderniser les textes de la convention de Genève pour régler la crise du droit d'asile ?

C'est toujours très délicat : après soixante-cinq ans d'application de la convention de Genève, nous continuons à rencontrer des difficultés pour qu'elle soit appliquée par les Etats. Avec les afflux récents de réfugiés, certains Etats européens, qui l'ont pourtant façonnée, l'ont remise en cause, quand ils n'ont pas cherché à la renier ou à la restreindre.

Jamais en soixante-cinq ans nous n'avons vu une situation où autant de conflits se déroulent en même temps, où la capacité de la communauté internationale à les prévenir et à les résoudre durablement est aussi limitée, où le nombre de personnes que nous aidons à rentrer dans leur pays d'origine à l'issue de ces conflits n'a été aussi bas. Pour toutes ces raisons, nous estimons qu'il est important de s'assurer que la convention de Genève puisse continuer à être appliquée de la manière la plus étendue possible.

Comment peut-on prendre en compte d'autres phénomènes, telle la sécheresse, étroitement liés à des personnes qui fuient pour des raisons de persécution ou qui fuient les conflits ? Des instruments régionaux qui ont élargi la convention de Genève existent : en Afrique, la convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine, ou encore, au sein même de l'UE, des directives européennes qui instituent la protection subsidiaire protègent les personnes lorsque la convention de Genève ne s'applique pas. Parce que la convention est parfois menacée dans son essence même, il est très important de la conserver. Si on devait entrer dans une révision de la convention, certains Etats qui la remettent aujourd'hui en cause ne manqueraient pas de la diluer.

Aujourd'hui, nous pensons davantage à des protocoles additionnels ou à des approches comme l'initiative Nansen, où ce sont les Etats qui apportent des réponses aux déplacements transfrontaliers dus à des désastres naturels.

CEUX DONT PERSONNE NE VEUT

Le statut d'apatride dénie toute existence juridique aux individus. Une réalité très ancienne qui touche 12 millions de personnes dans le monde. PAR NICOLAS WEILL, « LE MONDE » DATÉ DU 16/01/2016

Le long débat sur la déchéance de nationalité après les attentats de 2015 a remis dans l'actualité, en dépit de la différence des contextes, la figure de l'apatride, considéré et surtout traité au XX^e siècle comme la « lie de la terre », pour reprendre le titre d'un des livres d'Arthur Koestler : celui dont personne ne veut. Il convient de distinguer la condition de réfugié (qui ne perd pas sa nationalité d'origine) de celle d'apatride (qui n'a plus de nationalité et à qui tout retour est interdit).

Aujourd'hui, on estime à 12 millions le nombre de sans-patrie, dont de nombreuses personnes non déclarées à la naissance et résidant dans leur propre pays natal. Tel est notamment le cas des musulmans de Birmanie, en butte aux exactions du pouvoir central. Pour l'historienne Dzovinar Kévonian, de l'université Paris-Ouest-Nanterre, spécialiste du thème, « le problème principal que l'apatride affronte est la mise en question de son existence juridique même. Car celui qui relève de ce statut ne peut ni ester en justice, ni se déplacer, ni prétendre à certains emplois », à commencer par ceux de fonctionnaires.

Autant dire que les personnes privées de nationalité souffrent d'un terrible handicap. Dans *Les Origines du totalitarisme* (Seuil, 1951), la philosophe Hannah Arendt affirme que l'émergence de l'apatridie représente, dans les années 1930, une sorte d'envers ou de déni des droits humains. A partir du premier conflit mondial, ce phénomène a créé des catégories de sans-droits, privés de la protection des frontières. Hannah Arendt ajoute que la privation de nationalité a montré la présence et la diffusion d'une haine imprécise qui va bientôt submerger le Vieux Continent

et transformer des groupes entiers de population en gibier de déportation, réfugiés, personnes déplacées, etc.

L'apatridie comme phénomène de masse coïncide avec la première guerre mondiale et la dissolution des empires. En France, une loi de 1915 ôte la nationalité française aux citoyens naturalisés d'origine ennemie. Le terme d'« apatride » est inventé dans la foulée, en 1918, par des juristes fran-

**JUSQU'À L'INVENTION
DU PASSEPORT NANSEN,
EN 1922, LE MOINDRE
DÉPLACEMENT ÉTAIT
IMPOSSIBLE AUX
APATRIDES DÉPOURVUS
DE PAPIERS.**

çais soucieux de dégermaniser la notion allemande de « *Heimatlos* » (« sans-patrie »), utilisée jusque-là. D'autres pays adoptent des dispositions de dénaturalisation, que ce soit la Belgique en 1922 (pour ceux qui « manquent gravement à leurs devoirs de citoyens belges »), la Turquie kémaliste, soucieuse d'empêcher le retour des Arméniens survivants du génocide et de s'accaparer leurs biens, l'Italie fasciste ou l'Espagne franquiste.

Mais comme l'a montré l'historienne Catherine Gousseff, qui a étudié l'immigration russe en France, la transformation de l'apatridie en problème majeur appelant des solutions internationales accompagne d'abord la décision du tout nouveau pouvoir

soviétique de retirer leur nationalité aux émigrés russes, en 1921. D'individuelle, l'apatridie devient collective. L'activité du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et celle d'une commission de juristes russes et arméniens aboutissent à une convention en 1933 dans le cadre de la Société des nations (SDN) – texte peu ratifié vu les circonstances des années 1930. « *Ce qui est remarquable dans cet épisode est que les réfugiés sont traités comme des acteurs à part entière et participent à la rédaction finale du texte* », souligne Catherine Gousseff.


Jusqu'à l'invention, en 1922, par le premier dirigeant du HCR, le Norvégien Fridtjof Nansen (Prix Nobel de la paix), du certificat ou passeport qui porte son nom, étendu aux Arméniens rescapés du génocide puis aux Assyriens et Assyro-Chaldéens, le moindre déplacement était impossible aux apatrides dépourvus de papiers. De nombreuses personnalités de l'entre-deux-guerres bénéficient alors du précieux passeport Nansen, comme les compositeurs Sergueï Rachmaninov et Igor Stravinsky, l'écrivain Vladimir Nabokov, le photographe Robert Capa, le peintre Marc Chagall, le « rabbi de Loubavitch » Menachem Mendel Schneerson, le penseur ésotérique Georges Gurdjieff ou le mathématicien Alexandre Grothendieck. Certains Arméniens exilés y restent attachés parce qu'il mentionne explicitement leur origine arménienne, note Dzovinar Kévonian.

Après l'arrivée des nazis au pouvoir en Allemagne (1933) puis en Autriche (1938), une nouvelle vague massive d'opposants et de juifs fuient la mise au ban instituée par le nouveau régime : en 1933, celui-ci prive de leur nationalité tous les juifs allemands résidant à l'étranger. Bientôt, pour certains d'entre eux, ce statut équivaut à une condamnation à mort, notamment dans la

France occupée, où les juifs apatrides sont parmi les premiers visés par les mesures d'internement, puis de déportation. Avant même l'adoption d'un statut des juifs, le régime forme une commission chargée d'étudier la révision des naturalisations (loi du 22 juillet 1940). Durant les quatre années d'occupation où elle siège à Paris, cette commission examine 250 000 dossiers individuels ou familiaux (un million de personnes sont concernées) et produit plus de 15 000 décrets de dénaturalisation.

La loi s'abat aussi sur des naturalisés de différentes origines : Italiens, Espagnols, Suisses, Russes, Polonais. Mais les juifs en constituent une cible privilégiée. « *Le lien avec la déportation est évident, note Claire Zalc (CNRS), même s'il n'y a pas de relation de causalité. Etre étranger vulnérabilise. De plus, le processus de dénaturalisation engrange un grand nombre d'enquêtes et rend donc visible aux yeux de l'administration.* » En août 1943, les Allemands tentent d'obtenir de Vichy la dénaturalisation automatique de catégories entières de juifs pour accélérer le rythme d'envoi dans les camps d'extermination. A la Libération, sur l'insistance du juriste résistant – et pour cela déchu de sa nationalité par Vichy – René Cassin, futur rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les décrets de dénaturalisation seront abrogés par le gouvernement provisoire.

Après la guerre, la convention internationale de 1954, elle largement ratifiée, inclut la persécution politique dans la définition de l'apatride, qui devient désormais celui « *qu'aucun Etat ne considère comme son ressortissant en application de sa législation* ». La création en France de l'Office français de



Imprimé. Dernier passeport Nansen d'Hélène Alexandrovna Lyzin, née Polouchine. A la ligne « Nationalité » : réfugiée russe ; à la ligne « Profession » : artiste. Paris, 1948. Elle a commencé à danser à Nice dans un duo féminin pour des soirées de bienfaisance puis a intégré le ballet russe de Léon Woizikowsky puis celui du Colonel de Basil, en 1950.

Immigré. En 1921, l'armée blanche, défaite par l'avancée de l'Armée rouge, quitte la Russie. Déchus de leur nationalité, de nombreux soldats russes arrivent en France. Certains travailleront aux Chemins de fer dans les années 1930, comme ci-dessus.

protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), en 1952, dont les archives ont été récemment ouvertes, assure sa protection administrative et juridique. Une autre convention internationale est rédigée en 1961, mais la France, prise dans la guerre d'Algérie, ne l'a pas ratifiée. Malgré le renforcement des garanties juridiques, les convulsions d'après 1945 ont charrié leur lot de Palestiniens, Russes des Etats

baltés, victimes des guerres de l'ex-Yougoslavie... dont beaucoup relèvent de ce statut. On comptait en France 1300 apatrides en 2014.

Les textes internationaux et la mémoire du « siècle de fer » à propos de l'apatridie ont pesé sur les polémiques qui ont accompagné le débat sur la déchéance de la nationalité finalement abandonnée par François Hollande. Anne Simonin, chercheuse au CNRS, qui a beaucoup travaillé sur la notion d'« indignité nationale » estime que l'invention d'une qualification juridique inédite, le crime de « lèse-République », à laquelle correspondrait une peine infamante, également nouvelle, l'indignité civique, applicable aux djihadistes, offrirait une manière crédible de répondre par le droit aux tueries de 2015.

« LE TOURISME DE DEMAIN SERA À HUIS CLOS »

L'afflux de nouveaux touristes provenant des pays émergents et l'insécurité grandissante dans certaines régions du monde vont redessiner la carte des destinations phares. Pour l'ethnologue, le profil du voyageur va aussi se modifier pour laisser place à un cybertouriste en quête de séjours aseptisés et protégés. PROPOS RECUEILLIS PAR FRANÇOIS BOSTNAVARON

● Les chiffres de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sont éloquentes : il y avait 25 millions de touristes internationaux dans le monde en 1950, 1 milliard en 2015 et ils devraient être 2 milliards en 2030. Face à une telle progression, comment imaginez-vous le tourisme dans l'avenir : évolution ou révolution ?

C'est une révolution, relativement silencieuse dans la mesure où il y aura un rééquilibrage mondial entre les pôles des régions émettrices et les pôles des régions réceptrices. Ces dernières vont devenir de grosses régions émettrices à leur tour. La Chine, par exemple, va changer la donne du tourisme international. Non seulement parce qu'elle va continuer à accueillir, mais aussi parce qu'elle va exporter de plus en plus de voyageurs. Comme tout l'Extrême-Orient : les premiers ont été les Japonais, souvent caricaturés avec leur organisation, leurs groupes compacts, filant au petit trot de Notre-Dame de Paris à Pétra, en Jordanie... Aujourd'hui, ce sont les Coréens, les Chinois, les Indiens, et tous seront de plus en plus mobiles.

Selon moi, la pire des visions prospectives pourrait même être celle d'une inversion. A cause du terrorisme, la destination France, la première au monde, risque de perdre sa place. Globalement, nous ne sommes plus dans le « touristocentrisme » qui a fait les belles décennies de la fin du XX^e siècle. Avec un centre émetteur, qui était l'Occident, et surtout l'Europe, dont l'Allemagne, la Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, la France comme pays exportateur.

● Comment voyez-vous ces nouveaux touristes ?

Ces nouveaux touristes, comme les Chinois, seront très demandeurs.

Ils sont nouveaux dans le sens de naïfs et ne demandent qu'à découvrir et à pratiquer ce que l'on fait, nous, depuis plus d'un siècle. C'est une véritable panacée pour les professionnels du tourisme, qui n'auront pas besoin de se remettre en question.

● Mais la carte des destinations possibles se réduit...

En effet, cette carte des destinations possibles va se modifier au fil des années, avec des lieux de grandes turbulences... Prenons la Méditerranée, par exemple. Elle est très nettement en danger ! Du Maroc jusqu'à la Grèce, où mettre les pieds ? La liste est longue : Libye, Algérie, Jordanie, Israël, Turquie, Syrie. La Grèce, elle, vue de loin est une des portes de la migration. Et vue de loin, ça suffit ! Le tourisme fonctionne avec des images. Que reste-t-il alors ? L'Espagne, le Portugal et la Croatie. La Méditerranée n'est plus ce lac intérieur réservé aux touristes. Non seulement, écologiquement, on le voit aujourd'hui, elle est très menacée, mais les guerres, les instabilités politiques font d'elle un lieu qui va devenir, à moyen ou long terme, une région ingérable, pour ne pas dire « touristofuge ».

JEAN-DIDIER URBAIN

Philosophe, linguiste, ethnologue, spécialiste du tourisme et docteur en anthropologie sociale et culturelle, il est professeur de linguistique générale et de sémiologie à l'université Paris-Descartes-Sorbonne. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *L'Idiot du voyage* (Payot, 1993) et *Au soleil : naissance de la Méditerranée estivale* (Payot 2014).

● **Quelles peuvent être les destinations d'arbitrage ?**

On en voit déjà quelques-unes se dessiner : le sud de l'Afrique et une petite partie de l'Afrique australe. On va assister au développement d'un important tourisme d'archipels – qui existe déjà mais qui va s'amplifier –, comme les classiques Canaries, Madère, mais aussi le Cap-Vert, les Açores, les Caraïbes... Des territoires clos, plus facilement sécurisables. Les Etats-Unis apparaissent également comme une terre de stabilité au milieu du chaos mondial. Un nouvel attrait également, pour une redécouverte des pays du Nord où le réchauffement climatique, psychologiquement, réchauffe la zone, même si c'est faux... On voit comment l'Islande ou l'Ecosse sont des destinations qui ne cessent de s'imposer, ainsi que la Norvège, la Suède, la Finlande, avec le tourisme de nature et la randonnée.

Il va y avoir un repli vers l'Europe, qui existe et ira en se consolidant : des pays qui vont se découvrir une nouvelle jeunesse touristique, comme la Suisse, l'Allemagne, le Danemark, la Scandinavie en général, les pays baltes – qui sont un peu notre Extrême-Orient à nous –, portés, à la fois, par un tourisme de long séjour (entre 10 et 12 jours) et de court séjour, principalement un tourisme interurbain international de proximité : trois jours à Budapest ou Barcelone, quatre jours à Vilnius, tout cela va se multiplier.

Cocon. Lovée au bord d'un fjord de Norvège, cette structure en serpent signée par l'agence Snohetta abritera, d'ici à 2020, le Lofoten Opera Hotel, avec spa, piscines naturelles et jardin.

● **Mais, plus généralement, quel genre de destination va-t-on viser ?**

On va viser des destinations « hors turbulences ». Il ne faut pas confondre la cause et l'effet : contrairement à ce qui était communément répandu à une époque, le tourisme n'est pas vecteur de paix. Quand il y a la paix, le touriste y va, quand il n'y a plus la paix, le touriste n'y va pas ! A l'exception toutefois d'un certain tourisme – marginal – qui consiste à chercher les « *black spots* » à travers la planète, ces fameuses zones de guerre propres au « *dark tourism* ». On va assister à une grande répartition entre le Grand Nord et le Grand Sud. Des destinations portées par des justifications pratiquement inavouables : des pays sans mosquées, sans Arabes...

● **Peut-on imaginer des destinations mobiles ?**

Elles existent déjà ! La croisière n'est-elle pas une île mobile ? Imaginez une population, non sédentarisée, qui peut changer de trajectoire à son gré. Il est très vraisemblable qu'à l'horizon 2030 on créera des îles qui voyageront au gré des événements géopolitiques. C'est ■ ■ ■ □

— le tourisme du nomadisme – à ne pas confondre avec le vagabondage. Un tourisme qui s'inventera des circuits qui permettront d'échapper à des aspérités liées à l'arrêt, à la pause, au séjour... On séjournera dans le mouvement comme on le fait actuellement avec la croisière.

● D'autres possibilités ?

Il y aura aussi un tourisme que je qualifierais de « merrien » plus que de marin, par opposition au terrestre. Ce sont des zones sûres, à l'abri de la géopolitique. Comme le disait Platon, il y a trois types d'hommes : les vivants, les morts, et ceux qui naviguent. Le touriste, qui est un peu ce mort-vivant se détachant de la vie sociale pour une mobilité, assez utopique, afin de se dégager des contingences quotidiennes, peut, dans l'avenir, trouver sur la mer ou sous la mer quelque chose d'essentiel. Il n'est pas absurde de penser à des cités sous-marines.

● Mais ce sera presque un tourisme à huis clos ?

Bien sûr ! Ce sera l'une des formes de ce tourisme de demain. Qu'il soit marin ou terrestre, et quelle que soit la taille de ce huis clos. C'est ce qui explique le succès d'un concept comme Center Parcs. La recette est simple : on achète 300 hectares, on en aménage 60, et les 240 restants servent à faire un désert de protection. Un tourisme enclavé, mais pas seulement ; il est également ghettoisé. Il n'empêche, il existe une demande, très forte, pour ce type de produit... Un tourisme de séjour que l'on pourrait qualifier d'hydroponique, c'est-à-dire hors sol. On ne va pas à la campagne, on va à Center Parcs. Comme pour le Club : on allait au Club, pas en Sicile ou en Grèce...

Le tourisme du futur devrait proposer cet univers clés en main, aseptisé, protégé. J'ai passé huit jours aux Canaries dans un complexe hôtelier *all inclusive* à Tenerife, du côté le plus touristique de l'île. Il est fascinant de voir avec quelle facilité les gens acceptent le bracelet électronique pour accéder aux services réservés. On les traite comme des prisonniers en liberté surveillée, et cela ne les choque pas. Il y a une acceptation. La contrepartie, c'est la sécurité.

Pied à terre. Placé à la descente d'un jet, l'hôtel « pop-up » de l'architecte Margot Krasojevic pourra fournir aux passagers le confort d'une chambre lors de brèves escales.



● Le touriste sera de plus en plus connecté...

C'est vrai ! On sera de plus en plus branché, sur les réseaux sociaux et le reste. Cela procédera toujours de la sécurisation. Ce cybertouriste aura une électronique embarquée comparable à celle d'un Airbus de première génération. Carte Vitale, carte bancaire, consultation des comptes à distance, appareil photo numérique, GPS, iPhone. Tout est fait pour être dans le média, et jamais dans l'immédiat. Le GPS est l'outil idéal pour ne jamais avoir à demander son chemin à l'indigène. On ne rencontre plus l'autre, mais cela fait aussi partie de la sécurité. En fait, toute une mythologie du voyage va en prendre un sacré coup. Fini la rupture et le break. Sauf si l'on fait le choix délibéré de ne plus donner signe de vie...

En 2030, j'ai le sentiment qu'on aura des appareils polyvalents, de plus en plus sophistiqués. On aura une tablette qui fera tout : réservations, GPS, ordinateur, etc. L'électronique a pris la place du couteau suisse. C'est une tendance lourde. Avec un narcissisme du voyageur plus que jamais à sa portée... Avant, avec la photo argentique ou avec les premières photos numériques, il y avait cette jouissance de se faire prendre devant tel ou tel lieu, pour dire : « J'y étais. » Maintenant, c'est dans l'instantané... Sans parler du selfie : la première destination du voyageur, c'est lui-même.

● Finalement, sera-t-il plus indépendant et plus autonome ?

De moins en moins indépendant, parce qu'il dépend de plus en plus des réseaux. De plus en plus autonome, parce qu'il est de plus en plus « auto-organisateur » de son voyage, précisément grâce au GPS, aux guides téléchargés, etc. On peut s'improviser touriste le matin pour l'après-midi. C'est un autre plaisir. Avant, on était tout entier aux préparatifs, une certaine jouissance des préparatifs. C'est terminé.

C'est pourquoi il y aura tout un marché du « coup de tête », du coup de foudre. Un individu avec beaucoup d'électronique embarquée, qui sera autonome, qui sera aussi son propre voyageur, qui sera plus que jamais dépendant, et perdra cette notion de liberté attachée au voyage : « Je m'en vais, je fous le camp, j'oublie tout. » Mais ce sera un homme que l'on suivra à la trace.

● Si le touriste se débrouille seul, que va devenir le voyageur ?

L'autonomie qu'il conquiert est une réponse faite au pouvoir sans partage des voyageurs à une époque. On était entièrement soumis à leur autorité. La segmentation et la flexibilité de l'offre font que le voyageur, aujourd'hui, accepte que l'on ait déjà ses billets par exemple. Mais Internet le supplante peu à peu et l'offre est désormais tellement segmentée qu'elle est quasi infinie... Il y a pratiquement une offre par voyageur en fonction de ses spécificités : le gay unijambiste philatéliste va trouver quelque chose pour lui !

● Quelle pourrait être, selon vous, finalement, une des grandes tendances du tourisme du futur ?

Un tourisme qui se légitimera dans la responsabilité ou l'implication. Un tourisme responsable sans altérer le territoire de l'autre. Un tourisme impliqué. Humanitaire.

ADMISSION SUR TITRES EN PREMIERE ANNEE

RAPPORT DE CORRECTION 2017 :

Epreuve de SYNTHESE DE TEXTES

Les candidats disposaient de 3 heures pour lire et comprendre une revue de 5 textes répartis sur 15 pages dont ils devaient proposer une synthèse aux caractéristiques traditionnelles que nous avons rappelées en introduction.

Les textes étaient extraits du Hors-Série du magazine Le Monde (Octobre-Décembre 2016) sur le thème du Voyage. Le titre et les sous-titres de ce dossier spécial « **PARTIR- Conquérir-quitter-fuir-s'exiler-voyager-découvrir** » n'avaient pas été reproduits en intitulé du corpus de textes pour ne pas influencer les candidats dans leur proposition d'intitulé et surtout pour permettre aux correcteurs de percevoir le niveau d'appréhension du thème par les candidats, puisque celui-ci devait être dégagé et indiqué en début de synthèse.

Ce thème d'actualité a permis aussi de repérer des copies dont les auteurs étaient plus « avertis » que d'autres ou plus exactement plus curieux des questions débattues actuellement et récurrentes dans les supports de presse depuis plusieurs mois (l'apatridie, l'exil économique, l'accueil aux migrants, le tourisme revisité ...)

Quatre commentaires principaux se dégagent de la correction de cette épreuve :

- Sujet bien compris dans l'ensemble même si peu de copies (même les bonnes) ont véritablement fait le tour de toutes les formes sociétales que revêt le verbe « Partir ». Les correcteurs ont été surpris par le manque d'amplitude dans les intitulés proposés. « Les différentes formes du voyage » est l'intitulé récurrent ; voire même par la réduction thématique dans des intitulés tels que « Géopolitique du voyage » ou encore « le problème du déplacement des migrants ». Le corpus de textes était probablement plus difficile à appréhender de par la diversité des sous-thèmes et c'est sur ce point que la finesse des très bonnes copies apparaît. De nombreux étudiants ont eu des difficultés à intégrer de manière fluide le thème de la diaspora ainsi que celui des apatrides. Nous notons souvent le manque de liaisons entre les arguments. Le fil conducteur du corpus n'est pas apparu de façon claire.
- L'équipe de correcteurs a signalé une nette amélioration dans l'introduction des copies. Malheureusement, les conclusions restent assez banales et bâclées. Les références faites aux textes et à leurs auteurs sont beaucoup plus pertinentes cette année, même si nous déplorons trop souvent la confusion entre le journaliste qui recueille les propos et l'auteur des propos. Les bonnes copies conservent également un défaut de conclusion donnant l'impression d'inachèvement. Certaines autres copies, parmi les bonnes et très bonnes, font montre d'une évidente tentation de poursuivre sur le mode « dissertation ».
- Le niveau de langue et la précision de l'orthographe ont paru de meilleur niveau aux correcteurs cette année. Nous n'avons pas retrouvé les traditionnelles absences de ponctuation et beaucoup moins d'indélicatesse dans la façon de citer les auteurs.
- Le sujet étant plus difficile, le critère de finesse intellectuelle est plus « saillant » cette année.